

## 3<sup>ème</sup> APPEL À PROPOSITIONS PROGRAMME REGIONAL BIO-ASIE

### 1. LE PROGRAMME REGIONAL BIO-ASIE

Le programme régional Bio-Asie est une initiative de la coopération française lancée vers l'Asie afin de susciter et renforcer dans la région les collaborations de haut niveau et les mises en réseau en matière de **recherche et développement dans le domaine des substances naturelles, de l'étude de la biodiversité à la valorisation par des utilisations durables des substances naturelles en santé, pharmacie, nutrition, agronomie, cosmétique ou énergies renouvelables**, qui constituent un enjeu majeur des sciences du vivant.

Le programme est mis en œuvre par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et les services pour la science et la technologie des Ambassades de France en Asie en partenariat avec :

- Les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur français apparentés au programme, dont le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et ses instituts, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Institut Pasteur, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Institut national de recherche agronomique (INRA) ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ;
- Le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ; le Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé ; le Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ; et le Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie.

Le programme vise des projets entre la France et les dix pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN : **Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam**), l'Extrême-Orient (**Chine, Corée, Japon, Taiwan**) et l'Asie du Sud (**Inde, Pakistan**).

#### **OBJECTIF**

L'objectif du programme est de soutenir **l'internationalisation de la recherche française**, de renforcer les collaborations de haut niveau avec les pays asiatiques émergents et développés sur la base du bénéfice mutuel, et de contribuer à l'intégration régionale des différents pays de la zone à travers la **promotion d'une recherche d'excellence et de soutien aux communautés scientifiques asiatiques dans les domaines de la biodiversité et des substances naturelles**.

#### **STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

Le programme vise à :

- Présenter l'offre de partenariat de recherche française et développer des instruments d'échanges et d'information ;
- Sélectionner et financer des projets de recherche fondamentale et appliquée, ayant une dimension potentielle de transfert et d'innovation technologiques, à vocation régionale **entre la France et au moins deux pays asiatiques partenaires**, dont au moins un des pays suivants : Birmanie, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Vietnam ;

- Encourager des futures participations à d'autres programmes régionaux et multilatéraux dans ce secteur et dans cette zone (Agence Nationale de la Recherche, Union Européenne, Europe-Asia Meeting, Banque Asiatique de Développement, Agence Universitaire de la Francophonie...).

## 2. CALENDRIER DU 3<sup>EME</sup> APPEL A PROPOSITIONS

Lancement de l'appel à propositions* :	18 avril 2012
Date limite de réception des candidatures :	25 juin 2012
Evaluation des projets :	juillet - août 2012
Comité de sélection :	mi-septembre 2012
Notification des résultats aux porteurs de projet :	1 <sup>ère</sup> semaine d'octobre 2012
Signature des conventions de financement avec AFD**	octobre – novembre 2012

\* Publication de l'annonce et diffusion du formulaire de candidature en français du programme Bio-Asie par CampusFrance.

\*\* La date de signature de la convention entre l'organisme porteur du projet et l'Agence Française de Développement signifie la date de début du projet.

## 3. INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION ET L'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

### THEMATIQUES

L'appel est ouvert à tous les sujets dans les domaines de recherche et d'innovation liés aux **substances naturelles**. Cependant, les thématiques suivantes seront particulièrement encouragées pour l'appel 2012:

- **Biodiversité, écologie et préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques** (effet du changement climatique et de l'intervention humaine, lutte contre les espèces envahissantes, rôle des communautés locales, inventaire de la biodiversité marine, écologie marine, écologie des espaces littoraux, taxonomie, paiement des services environnementaux -PSE-, aspects légaux, développement durable dans les projets).
- **Substances naturelles** d'origine terrestre et aquatique (nouvelles sources de produits naturels, micro-organismes associés aux invertébrés marins, banque asiatique des produits naturels, biomimétisme, analogues des produits naturels).
- **Valorisation dans les domaines de la santé et de la pharmacie, des cosmétiques, de la nutrition, de l'agronomie et des énergies renouvelables.**

Par ailleurs, les projets comprenant une dimension sociétale seront encouragés.

### NATURE ET DUREE DU PROJET

Chaque projet doit obligatoirement comporter un volet recherche et peut inclure des volets innovation et/ou formations doctorales ou post-doctorales. La durée d'un projet est fixée à deux ans. Les financements sont alloués sur une base annuelle. Le versement d'une récurrence en début de seconde année (dont le montant pourra être réévalué) est subordonné à la soumission d'un rapport intermédiaire par le chef de projet et à son approbation par le MAEE.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

- L'appel à projets du programme Bio-Asie s'adresse aux unités et laboratoires de recherche, publics ou privés, rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche ou des entreprises. La participation du secteur privé est encouragée.
- Chaque projet doit associer au moins une équipe française à au moins deux équipes issues de deux pays asiatiques différents, dont au minimum une équipe d'un des pays suivants : Birmanie, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Vietnam.

### **MONTAGE FINANCIER DU PROJET**

- Le montant alloué par le MAEE est compris entre 23.000 € et 40 000 € pour les deux années du projet (soit 11. 500 € minimum et 20.000 € maximum par projet par an).
- Le **cofinancement de l'organisme français porteur du projet est obligatoire** (institution de rattachement).
- Les **contributions des autres partenaires, asiatiques et français**, doivent être annoncées dans la rédaction de la proposition, ces contributions (financières, en personnel, en ressources) marquant l'implication des partenaires, sont un critère décisif dans la sélection du projet.
- Les budgets consolidés présentés devront expliciter les recettes prévisionnelles (sources et montants) et les dépenses programmées pour chaque année du projet. Les financements sont accordés sur une base annuelle.
- Les porteurs de projets français prendront contact avec la direction des relations internationales de leur organisme de rattachement ou de l'université d'accueil de leur laboratoire en amont de la soumission du projet et du comité de sélection. **Informez votre organisme de rattachement du dépôt d'un projet BIO-Asie permet d'anticiper un éventuel cofinancement de sa part lors du comité de sélection.** Le soutien de l'organisme de rattachement au projet constitue un critère éliminatoire.
- La contribution sollicitée auprès du MAEE au titre du programme régional Bio-Asie ne pourra concerner qu'une **participation à la prise en charge du surcoût international des projets**, c'est-à-dire à la **mobilité de chercheurs, de doctorants ou de post-doctorants** (frais de voyage et de séjour) ou à l'organisation d'ateliers et de séminaires internationaux (mobilité et logistique). Le coût moyen estimé des indemnités de mission et des frais de voyage devra être indiqué. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets, en particulier celui concernant les équipements (à l'exception du petit matériel) et les bourses d'études de longue durée, devra être assuré par les moyens propres aux laboratoires ou par d'autres sources.

### **CRITERES DE SELECTION**

Outre l'excellence scientifique, les principaux critères d'appréciation sont :

- La compétence des équipes ;
- La qualité des infrastructures ;
- Le caractère novateur du projet ;
- La nature nouvelle de la coopération ;
- L'intérêt de la constitution du réseau de partenariat pour la réalisation du projet ;
- La complémentarité des équipes ;
- Le transfert mutuel de compétences ;
- L'attention portée à l'intégration de pays hétérogènes en terme d'avancement de leurs capacités en R&D dans le cadre du projet ;
- Les retombées scientifiques, sociétales ou industrielles prévisibles ;
- La participation de post-doctorants ou de jeunes chercheurs au programme de mobilité ;
- La qualité et l'effectivité des cofinancements français et étrangers ;
- Le cofinancement par l'un des organismes de recherche partenaires du programme Bio-Asie.

### **MODALITES DE SELECTION**

Après vérification de l'éligibilité des propositions par le MAEE et le MESR, chaque dossier est évalué par la Mission d'Expertise Internationale (MEI).

Le MAEE adressera les projets réceptionnés en expertise à la MEI aux personnes ressources de chaque organisme (direction des relations internationales), afin que ces dernières prennent connaissance des projets déposés et soient en mesure, lors du comité de sélection, de se prononcer fermement sur leurs priorités et décision de cofinancement.

Un **comité de sélection** se réunit ensuite pour décider des projets retenus, sur la base des conclusions de l'évaluation scientifique, des critères d'opportunité et des disponibilités budgétaires. Ce comité est composé de représentants du MAEE, du MESR et de représentants des organismes et instituts co-financeurs.

### **MISE EN OEUVRE DES PROJETS**

- L'acceptation du projet est notifiée au porteur de projet par courrier du MAEE.
- Les modalités et le calendrier des versements des contributions des bailleurs de fonds autres que le MAEE sont définis entre ceux-ci et la structure porteuse du projet.
- Les modalités et le calendrier des versements du MAEE sont les suivants :
  - Signature d'une convention de financement entre l'Agence Française de Développement (AFD), mandatée par le MAEE pour la mise en œuvre pratique de son soutien, et la structure porteuse du projet ;
  - Versement par l'AFD de la contribution financière effective du MAEE pour la 1ère année du projet suite à la signature de la convention indiquée ci-dessus ;
  - Versement par l'AFD de la contribution financière effective du MAEE pour la 2ème année de la proposition suite à la production par le porteur de projet d'un rapport d'étape faisant état de l'avancement du programme de travail scientifique et des dépenses réalisées à l'issue de la 1ère année, ainsi que d'un budget prévisionnel et du programme de travail pour la 2ème année.
- Le porteur de projet produit un rapport final d'activités, à transmettre au MAEE et aux autres bailleurs de fond, dans les trois mois qui suivent la clôture du projet.

**Attention : si le porteur de projet est rattaché à une institution asiatique, un co-porteur rattaché à une institution française doit être indiqué de sorte qu'un établissement gestionnaire basé en France, cosignataire de la convention tripartite avec le MAEE et l'AFD, soit bien identifié.**

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

- Lire attentivement le document joint au formulaire, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.
- Il appartient aux porteurs des projets sélectionnés de conclure un accord de partenariat incluant des clauses relatives à la propriété intellectuelle.

### **SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Les formulaires de candidature sont à compléter et à envoyer par courrier électronique en fichier attaché à M. André de Bussy (Conseiller de coopération culturelle en Asie du Sud-Est) **et** Mlle Emmanuelle Platzgummer (chargée des échanges scientifiques avec l'Asie au MAEE) : [andre.de-bussy@diplomatie.gouv.fr](mailto:andre.de-bussy@diplomatie.gouv.fr) ; [emmanuelle.platzgummer@diplomatie.gouv.fr](mailto:emmanuelle.platzgummer@diplomatie.gouv.fr)
- Le porteur de projet est invité à envoyer une copie de son dossier de candidature à la Direction des Relations Internationales de son organisme de recherche de rattachement.

Afin de garantir une réception efficace des propositions, les porteurs de projets sont priés d'envoyer exclusivement le formulaire sous format PDF et inférieur à 2 Mo.

*Liste non exhaustive des contacts des organismes partenaires (à titre indicatif):*

- **CEA** : M. Pascal Chaix : [pascal.chaix@cea.fr](mailto:pascal.chaix@cea.fr)
- **CNRS et ses instituts** : Mme Chantal Khan Malek: [chantal.khan-malek@cnrs-dir.fr](mailto:chantal.khan-malek@cnrs-dir.fr) / tel : +33 (0) 01 44 96 42 73
- **IFREMER** : M. Emmanuel Thouard : [Emmanuel.Thouard@ifremer.fr](mailto:Emmanuel.Thouard@ifremer.fr) / tel : +33 (0)2 40 37 41 44
- **CIRAD / AGREENIUM** : Patrice de Vernou, [patrice.de\\_vernou@agreenium.org](mailto:patrice.de_vernou@agreenium.org) / tel : +33(0)1 42 75 96 07
- **INRA** : Mme Isabelle Bordier : [isabelle.bordier@paris.inra.fr](mailto:isabelle.bordier@paris.inra.fr) / tel : +33 (0)1 42 75 90 00
- **INSERM** : Mme Agnès Kergus : [agnes.kergus@inserm.fr](mailto:agnes.kergus@inserm.fr) / tel : +33 (0)1 44 23 61 93
- **Institut Pasteur** : Mme Eliane Coeffier : [coeffier@pasteur.fr](mailto:coeffier@pasteur.fr) / tel : +33(0)1 40 61 38 29
- **IRD** : [dri@ird.fr](mailto:dri@ird.fr) ; [dpf@ird.fr](mailto:dpf@ird.fr)
- **MNHN** : Mme Myriam Nechad : [nechad@mnhn.fr](mailto:nechad@mnhn.fr) / tel: +33 (0)1 40 79 38 66 / 54 16